

Symposium

« Vulnérabilité physique et psychique des populations en quête de protection internationale. De la reconnaissance d'une catégorie à ses usages »
vendredi 18 octobre 2019, Université de Nantes

L'évolution du droit européen de l'asile a accordé une place croissante à la notion de « vulnérabilité », un phénomène par ailleurs identifié dans d'autres domaines de la vie sociale depuis une quinzaine d'année (Brodiez-Dolino 2016). Les nouvelles directives imposent une identification des populations et une adaptation des dispositifs d'accueil¹ et des procédures d'asile aux « besoins spécifiques » des demandeurs d'asile vulnérables, notamment les mineurs non accompagnés, les personnes en situation de handicap, les victimes de la traite des êtres humains ou encore les personnes ayant subi des tortures (Pétin 2017). Si le droit tend ici à « protéger des vulnérabilités », de nombreuses études sur la migration montrent qu'il peut aussi « produire des vulnérabilités » (Aumond et Robin 2017). Ces évolutions juridiques invitent à réfléchir à la polysémie de cette notion (Carlier 2017), à l'émergence et l'enracinement de ce paradigme et aux usages sociaux de cette catégorie, en examinant la genèse et l'évolution des dispositifs d'évaluation et de prise en charge spécifique de la vulnérabilité physique et psychique des populations en quête de protection internationale (Boublil et Wolmark 2018).

Ce symposium interdisciplinaire entend réunir les contributions académiques et professionnelles ancrées dans des disciplines variées comme l'histoire, le droit, la sociologie, la géographie, l'anthropologie, les sciences politiques ou la médecine, à l'échelle européenne. D'un point de vue historique, il s'agit d'approfondir les mobilisations et les modalités de reconnaissance de la vulnérabilité physique et psychique des sujets dans le droit d'asile

¹ Voir notamment l'article 21 et 22 de la Directive 2013/33/IUE dite Directive Accueil adoptée en juin 2013.



contemporain, notamment celui de l'Union européenne, ainsi que les mobilisations et controverses autour des critères de vulnérabilité (d'Halluin 2016). D'un point de vue juridique, les contributions pourront explorer les différentes positions doctrinales et la manière dont la vulnérabilité a été prise en compte dans différentes décisions des institutions européennes en cas de recours. Du point de vue des sciences sociales, l'idée est d'appréhender les usages sociaux et spatiaux de cette catégorie dans un contexte caractérisé par la suspicion d'un détournement de procédure et une administration de la preuve accrue pesant sur les personnes en demande de protection internationale. Comment la vulnérabilité physique et psychique est-elle « dépistée » et prise en compte dans l'accès aux droits, notamment à l'hébergement, durant la procédure d'asile ? Quelles sont les modalités d'évaluation de la vulnérabilité par les médecins des institutions publiques ou par des acteurs associatifs engagés dans leur accompagnement et quels en sont les effets sur l'accès aux droits et la prise en charge différenciés des publics (ex. aménagement de l'entretien d'évaluation de la demande d'asile, dérogation à la procédure de renvoi prévue par le règlement Dublin, publics vulnérables repérés et sortis des squats inscrits dans un parcours de soin par un réseau d'acteurs)... Il s'agira de s'intéresser à cette activité de repérage et d'assistance, à l'échelle de l'Union européenne, aussi bien dans la procédure d'asile « classique » que dans le programme de relocalisation (2015-2017) pour les demandeurs d'asile et les dispositifs de réinstallation pour les personnes protégées. Trois axes structureront ainsi la journée :

Axe 1. Faire reconnaître la vulnérabilité dans le champ de l'asile

Axe 2. Identifier les publics vulnérables dans le champ de l'asile

Axe 3. Soigner les publics vulnérables dans le champ de l'asile

Les propositions (600 mots maximum + la bibliographie citée) indiqueront le(s) nom(s), les coordonnées institutionnelles, le titre de la communication et cinq mots clés. Elles préciseront la question de recherche, les enjeux théoriques débattus et/ou les principaux résultats produits. Elles mentionneront les données sur lesquelles se fondent l'analyse, les approches méthodologiques et disciplinaires mobilisées, et l'axe dans lequel elles s'inscrivent.



Dans le cadre d'un partenariat des programmes de recherche ARRECO & MIGSAN

Elles doivent être envoyées par mail à l'adresse symposium-vulnerabilite@univ-nantes.fr et estelle.dhalluin@univ-nantes.fr au plus tard le 8 juillet 2019 (en format.doc). Les auteur·e·s des propositions retenues seront averti·e·s le 19 juillet, et devront envoyer le support de leur communication au plus tard le 8 octobre 2019.

Comité d'organisation : Estelle d'Halluin, Clélia Gasquet, Anne-Cécile Hoyez, Julien Long, Sylvie Morel, Isabelle Siffert

Comité scientifique : Carole Billet, Jean-Marc Chapplain, Alexandra Clavier-Mercier, Samuel Delépine, Estelle d'Halluin, Clélia Gasquet, Emilie Hétreau, Anne-Cécile Hoyez, Hélène Leroy (SR), Sylvie Morel, Isabelle Siffert, Bérangère Taxil

Références

- Aumond, Florian, et Nelly Robin. 2017. *Young people and Children on the Move. Dossier Parcours migratoires, privation de liberté et vulnérabilité*. Vol. 3. Poitiers: Université de Poitiers, Migrinter.
- Boublil, Elodie, et Laure Wolmark. 2018. « Vulnérabilité, soin et accueil des demandeurs d'asile ». *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, n° 13. <http://journals.openedition.org/revdh/3502>.
- Brodiez-Dolino, Axelle. 2016. « Le concept de vulnérabilité ». *La vie des idées*. https://laviedesidees.fr/IMG/pdf/20160211_vulnerable-2.pdf.
- Carlier, Jean-Yves. 2017. « Des droits de l'homme vulnérable à la vulnérabilité des droits de l'homme, la fragilité des équilibres ». *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* 79 (2): 175-204.
- Halluin, Estelle d'. 2016. « Le nouveau paradigme des "populations vulnérables" dans les politiques européennes d'asile ». *Savoir/Agir*, n° 2: 21-26.
- Pétin, Joanna. 2017. « La notion de personne vulnérable dans le droit européen de l'asile ». *Jeunes et Mineurs en Mobilité. Young people and Children on the Move* 3: 25-37.

